



Politique relative aux activités de financement

NATATION GATINEAU

Document préparé par le Comité de collectes de fonds et de commandites et approuvé par le CA
le mercredi 21 février 2018

Table des matières

1. RÈGLES GÉNÉRALES QUI ENCADRENT LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	3
2. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT POUR DES GROUPES COMPÉTITIFS SPÉCIFIQUES POUR LESQUELLES LA PARTICIPATION DU NAGEUR OU DE SON REPRÉSENTANT EST REQUISE.....	3
3. ARGENT VERSÉ AU COMPTE-NAGEUR	4
3.1 CRÉDIT AU COMPTE-NAGEUR AMILIA	4
3.2 RÉPARTITION DE L'ARGENT RECUEILLI	4
3.3 COMPTE DE L'ARGENT RECUEILLI	4
4. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT.....	5
4.1 EXPLICATION DU FONCTIONNEMENT ET DU DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ AVANT LA TENUE DE CHAQUE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	5
4.2 RESPONSABILITÉS DU NAGEUR POUR RECEVOIR SA PART	5
4.2.1 <i>Pour recevoir sa part</i>	5
4.2.2 <i>Participation ou non à une activité de financement</i>	5
4.2.3 <i>Ajout d'une plage horaire à la dernière minute</i>	6
5. TYPES D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	6
5.1 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT INDIVIDUELLES	6
5.1.1 <i>Modalités</i>	6
5.2 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT INDIVIDUELLES AVEC DATES PRÉCISES	7
5.2.1 <i>Modalités</i>	7
5.3 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT COLLECTIVES	7
6. GROUPES CIBLÉS.....	8
7. CALENDRIER DES COMPÉTITIONS ET DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT 2017-2018	9
8. ANNEXE A – MODÈLE DE NOTE D'INFORMATION ET SOLlicitATION DE PARTICIPATION.....	10

1. Règles générales qui encadrent les activités de financement

Toutes les activités de financement et le calendrier des activités de financement devront être approuvés par le Conseil d'administration (CA) en début de saison; lorsque les activités auront été approuvées, les nageurs pourront représenter le Club et arborer les couleurs du Club.

Lorsqu'approuvé par le CA, le calendrier des activités sera mis à la disposition de tous les groupes compétitifs¹ de Natation Gatineau par le biais du site Internet du club. La tenue d'une activité de financement sera toujours précédée par l'envoi par courriel d'une note d'information et sollicitation de participation, et par une publication Facebook, dans l'Infolettre et sur le site Internet du Club. Aussi, le calendrier des activités de financement sera publié dans le site Internet du Club. Un modèle de note d'information et sollicitation de participation est joint à l'annexe A à titre indicatif à la présente Politique. Par ailleurs, tous les frais liés à l'activité de financement² seront acquittés à même les recettes amassées pendant cette même activité de financement. Avant d'engager des dépenses, il importe de les faire approuver par le Comité de collectes de fonds et de commandites (ci-après nommé « le Comité »), à l'adresse indiquée dans la note d'information et sollicitation de participation. Toute dépense non approuvée par le Comité ne pourra être réclamée.

2. Activités de financement pour des groupes compétitifs spécifiques pour lesquelles la participation du nageur ou de son représentant est requise

Dans le cadre de la tenue de telles activités, comme une collecte de bouteilles, un barrage routier ou l'emballage en épicerie, les modalités ci-après régiront la distribution des recettes recueillies entre les nageurs ayant participé à l'activité de financement. Compte tenu que plusieurs familles comportent plus d'un nageur, il importe de préciser que la répartition des recettes recueillies sera effectuée entre les nageurs participants des groupes compétitifs visés par l'activité de financement et non pas par famille. De même, dans un souci d'équité et afin de faciliter l'administration et la gestion des activités, la substitution ou le remplacement de nageur que ce soit par un autre nageur ou un autre membre de la famille ne sera pas autorisé.

¹ Les groupes compétitifs de Natation Gatineau sont énumérés au point 6.

² Pour les fins des présentes, nous entendons par frais liés à l'activité de financement, toutes les dépenses engagées pour la tenue de l'activité de financement, par exemple, l'achat de sacs pour la collecte de bouteilles, la location d'un BBQ, l'achat des pains et des saucisses, etc.

Sur la base de ce qui précède, les recettes recueillies seront versées et distribuées au compte-nageur³ comme suit :

3. Argent versé au compte-nageur

3.1 Crédit au compte-nageur Amilia

L'argent recueilli après chaque activité de financement sera versé directement au compte-nageur du nageur ayant participé à l'activité de financement, et ce, sous forme de crédit au compte Amilia. Pour cette raison, le crédit Amilia qui sera versé au compte-nageur après chaque activité de financement pourra servir à payer les frais d'inscription, les frais de compétition et autres frais inhérents à la natation pour lesquels la transaction et le paiement sont effectués via Amilia. Dans l'éventualité où une somme serait due au club, mais non payable via Amilia, le crédit Amilia ne pourra être utilisé pour acquitter ce montant.

3.2 Répartition de l'argent recueilli

L'argent recueilli après chaque activité de financement est réparti également entre chaque nageur ayant participé à l'activité de financement. Il importe de comprendre que l'argent recueilli pendant une activité de financement est versé proportionnellement entre chaque nageur ayant participé à l'activité de financement, et ce, peu importe le nombre de représentants⁴ (adultes) par nageur. Tel que précédemment précisé, la substitution ou le remplacement de nageur n'est pas autorisé. Pour plus de précisions et à titre d'exemple, si dix (10) nageurs sont présents et participent à une activité de financement, chacun recevra une quote-part de 1/10 des sommes recueillies sous forme de crédit Amilia porté à son compte-nageur.

3.3 Compte de l'argent recueilli

L'argent recueilli est compté manuellement ou à l'aide d'un compteur automatique (banque TD) par au moins deux personnes différentes. Pour des raisons de transparence et d'équité, les personnes procédant au comptage manuel ou automatique des sommes recueillies ne doivent pas provenir de la même famille (père, mère, tante, oncle, grand-père, grand-mère).

³ Pour les fins des présentes, nous entendons par compte-nageur, le compte électronique détenu par chacun des nageurs sur la plateforme électronique Amilia utilisée par le Club pour la gestion des inscriptions.

⁴ Pour les fins des présentes, nous entendons par représentant adulte une ou des personnes majeures qui accompagnent le nageur dans le cadre de la tenue de l'activité de financement. Cette personne n'est pas tenue d'avoir de lien de parenté avec le nageur.

4. Fonctionnement et déroulement de l'activité de financement

4.1 Explication du fonctionnement et du déroulement de l'activité avant la tenue de chaque activité de financement

Pour éviter tout conflit, s'il y a confusion ou incompréhension quant au fonctionnement ou au déroulement d'une activité de financement, ou tout autre, il importe de communiquer immédiatement par courriel avec le Comité en vue d'éclaircir la situation. Avant le début d'une activité de financement, son fonctionnement et son déroulement seront transmis par voie de note d'information par le Comité pour éviter tout malentendu potentiel. À cet égard, une note d'information et sollicitation de participation sera transmise par courriel avant la tenue de chaque activité de financement.

4.2 Responsabilités du nageur pour recevoir sa part

4.2.1 Pour recevoir sa part

Chaque nageur comprend que pour recevoir sa part, il doit rester pendant toute la durée de l'activité⁵ de financement à laquelle il s'est engagé de participer ou encore de demeurer en poste pour la durée complète du quart de travail auquel il a été assigné.

4.2.2 Participation ou non à une activité de financement

Chaque nageur a l'option de prendre part ou non à une activité de financement. Il est conscient que s'il n'y prend pas part, il n'aura droit à aucune part des recettes recueillies au cours de l'activité de financement à laquelle il s'est désisté. Le nageur qui souhaite prendre part ou non à une activité de financement devra en faire part au Comité par courriel au moyen de la sollicitation de participation⁶. Le Comité accusera réception, dans un délai de 48 heures, de tout courriel qui lui est transmis, que ce soit un courriel indiquant la participation ou non d'un nageur ou un courriel lui demandant de plus amples renseignements. Si le nageur ne reçoit pas de courriel de réponse du Comité, il lui revient de vérifier si son courriel a bel et bien été envoyé au Comité et de copier le bureau (bureau@natationgatineau.ca).

⁵ Pour les fins des présentes, nous entendons par toute la durée de l'activité, l'heure de début de l'activité et l'heure de fin de l'activité. Si le nageur prévoit un retard, il doit en informer le Comité, à l'adresse indiquée dans la note d'information et sollicitation de participation. Si son retard est plus de 30 minutes, il sera pénalisé proportionnellement au temps manqué par rapport à la durée de l'activité. À titre d'exemple, si la durée de l'activité est de 4 heures, il recevra 7/8 de l'argent recueilli. Cette règle s'applique aussi à tout nageur qui doit quitter plus tôt.

⁶ Important : Si un nageur ne répond pas à la sollicitation de participation, il sera d'emblée réputé avoir refusé de participer à une telle activité. Dans l'éventualité où ce nageur voulait participer à l'activité, une demande par courriel devra alors être transmise au Comité qui pourra alors accepter ou refuser la participation, selon si les places ont toutes été comblées. Par exemple, s'il s'agit d'une activité planifiée pour laquelle toutes les places ont été attribuées, cela ne sera pas possible.

4.2.3 Ajout d'une plage horaire à la dernière minute

Si, à la dernière minute, il y a ajout d'une plage horaire (p. ex. ajout d'une journée) à une activité de financement déjà planifiée : cette plage horaire ajoutée sera distincte de l'activité de financement initiale, ce qui signifie que seuls les nageurs qui auront pris part à cette activité de financement distincte auront droit à une part des recettes recueillies à cette activité de financement distincte. Advenant l'ajout d'une activité de financement distincte, un courriel sera envoyé à tous les participants ciblés au départ pour les informer de la nouvelle activité de financement. Il revient aux intéressés d'y prendre part d'envoyer leur nom aux personnes responsables de l'activité de financement distincte. Si le nageur ne se manifeste pas, cela signifie qu'il n'est pas intéressé à y prendre part; ce nageur n'aura donc droit à aucune part des recettes recueillies au cours de cette nouvelle activité de financement distincte.

5. Types d'activités de financement

5.1 Activités de financement individuelles

Une activité de financement individuelle⁷ vise la totalité des nageurs, sans égard aux groupes compétitifs d'appartenance. La participation à l'activité est toutefois individuelle. Le meilleur exemple d'une telle activité serait la vente d'un produit spécifique par les nageurs.

5.1.1 Modalités

Les modalités suivantes s'appliquent dans le cadre d'une activité de financement individuelle :

- Le nageur qui prend part à une activité de financement individuelle, p. ex. la vente d'arbres et de couronnes de Noël, de chocolat, de calendriers, de bulbes de fleurs, de chapons, etc., ne se fera verser que la somme d'argent provenant de ses propres ventes, et ce, en fonction du profit généré par ses propres ventes.
- Le nageur doit payer les produits de sa vente à la réception de ceux-ci, le cas échéant.
- Les modalités spécifiques à chacune de ces activités seront prévues à la note d'information et sollicitation de participation qui sera transmise à chacun des nageurs préalablement à la tenue de l'activité.
- Dans l'éventualité où la vente d'un article serait effectuée sans qu'il ne soit possible d'identifier le nageur auquel la vente est attribuable, le montant des recettes non attribuées à un nageur spécifique sera alors réparti entre tous les nageurs ayant participé à l'activité de financement individuelle (par exemple, dans le cas de commandes en ligne pour lesquelles aucun nageur n'a été identifié spécifiquement au moment de la transaction).

⁷ Il convient de noter que les activités de financement individuelles organisées par le Comité ne doivent solliciter aucune ressource financière ni humaine du Club.

5.2 Activités de financement individuelles avec dates précises

Une activité de financement individuelle avec dates précises vise la totalité des nageurs, sans égard aux groupes compétitifs d'appartenance. Le meilleur exemple d'une telle activité serait une collecte de bouteilles dans les rues, l'emballage en épicerie, le barrage routier, etc.

5.2.1 Modalités

Les modalités suivantes s'appliquent dans le cadre d'une activité de financement individuelle avec dates précises :

- Le nageur qui prend part à une activité de financement individuelle avec dates précises, p. ex. l'emballage en épicerie, le barrage routier, la collecte de bouteilles dans les rues, etc. recevra une quote-part proportionnelle à sa participation des sommes recueillies sous forme de crédit Amilia porté à son compte-nageur (voir le point 3.2).
- Il est important de noter que le Comité n'exerce aucun contrôle sur les dates offertes par les marchands (épicerie, barrage routier, etc.).
- Il est aussi important de noter que tous les frais liés à l'activité de financement seront acquittés à même les recettes amassées pendant cette même activité de financement (voir le point 1).

Les modalités spécifiques à chacune de ces activités seront prévues à la note d'information et sollicitation de participation qui sera transmise par courriel à chacun des nageurs préalablement à la tenue de l'activité.

5.3 Activités de financement collectives

Nous entendons par activité de financement collective une activité, p. ex. Nage-O-Thon, vente de billets moitié-moitié, etc. pour laquelle les sommes recueillies ne seront pas distribuées aux personnes ayant participé, mais seront remises au club. Dans le cadre de la tenue d'une telle activité, les recettes recueillies serviront notamment à l'achat d'équipements qui seront utiles aux nageurs, à l'accueil d'un spécialiste ou à la réalisation des objectifs inscrits dans le Plan stratégique. Les entraîneurs seront consultés afin de cerner leurs besoins en équipements ou en termes de soutien requis. La décision finale d'utiliser ces sommes sera du ressort de l'entraîneur-chef.

6. Groupes ciblés

Au moment de l'approbation et de la ratification des règles par le Conseil d'administration de Natation Gatineau, les groupes compétitifs visés par la présente Politique sont les suivants :

- Haute Performance
- Sénior
- GA I
- GA II
- GA II-III
- GA IV
- Perfectionnement

Toutefois, compte tenu que la présente Politique se veut inclusive, dans l'éventualité où les groupes compétitifs seraient remaniés et que la tenue d'une activité de financement soit planifiée et soit tenue avant que la présente Politique ne puisse être modifiée afin de refléter cette modification, le Comité pourra alors inclure, le ou les nouveaux groupe(s) compétitif(s) à l'activité qui était planifiée.

7. Calendrier des compétitions et des activités de financement 2017-2018

Les activités de financement seront proposées à tous les groupes compétitifs. Les activités de financement seront inscrites au calendrier à mesure que le Comité recevra les réponses des marchands ciblés. Il importe toutefois de préciser qu'il se peut que la date donnée par un marchand coïncide avec une date de compétition de certains groupes, ce qui signifie que les groupes en compétition ne pourront participer à ladite activité de financement. Enfin, le Comité tient aussi à préciser qu'il n'exerce aucun contrôle sur les dates d'activités de financement ni sur le succès d'une activité de financement. Le Comité se réunira après chaque activité de financement pour faire un bilan de l'activité de financement.

8. Annexe A – Modèle de note d'information et sollicitation de participation

NOM DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Nom du groupe visé par l'activité

IMPORTANT :

Nous vous prions de remplir le formulaire réponse joint aux présentes avant le ● . Si vous ne remplissez pas le formulaire

Date

Nageurs (euses) Nom du groupe visé par l'activité,

Nous désirons vous informer que le comité de financement de NG tiendra l'activité de financement suivante :

[Décrire ici l'activité et consignes spécifiques]

[Date – et Lieu]

Pour les fins de cette activité, nous aurons besoin de [indiquer ici le nombre d'adultes requis]

Nous vous invitons à participer en grand nombre à cette activité de financement afin que celle-ci soit couronnée de succès.

Dans l'éventualité où des précisions additionnelles seraient requises, n'hésitez pas à communiquer avec le comité de collecte de fonds et de commandites, à financementng@hotmail.com.

Le comité de collecte de fonds et de commandites de Natation Gatineau

RÉPONDRE AVANT LE ●

FORMULAIRE RÉPONSE

RÉPONDRE AVANT LE ●

NOM DU NAGEUR :

GROUPE :

Participation à l'activité

Oui

Non